



2024- 97

ARRETE MUNICIPAL

Remise en double sens de circulation du Boulevard Alleaume

Le Maire de Fauville en Caux, commune déléguée de Terres-de-Caux

VU le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants, L1311-1 à 1311-8 ; L2122-21 et L2213-6,

VU le code général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L2121-1, L2122-1 et suivants, L2125-1 et suivants,

VU le Code de la voirie routière,

VU l'article 610-5 du code pénal,

VU les travaux d'extension de l'école maternelle Camille Claudel sise boulevard Alleaume à Fauville en Caux – 76640 TERRES-DE-CAUX, terminés depuis mai 2024,

CONSIDERANT que le boulevard Alleaume était en double sens avant les travaux d'extension de l'école,

CONSIDERANT les demandes des administrés qui habitent boulevard Alleaume,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du lundi 3 juin 2024, le double sens de circulation sera remis en place sur le boulevard Alleaume à Fauville en Caux – 76640 TERRES-DE-CAUX.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal n° 2022 - 65 mettant en place le boulevard Alleaume en sens unique durant les travaux d'extension de l'école

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera installée en conséquence par les agents des services techniques de la commune de Terres-de-Caux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du maire de Terres-de-Caux. Un recours peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou du rejet du recours administratif par le maire, s'il a été formé dans le délai du recours contentieux.

ARTICLE 6 : Monsieur Le Maire, Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Terres-de-Caux, le Chef de la police municipale intercommunale, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Terres-de-Caux, le 30 mai 2024

Bruno DELACROIX,
Maire de Fauville en Caux



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville